

Commune de Gingsheim

---°---

Travaux d'aménagement pour la lutte contre
les coulées d'eaux boueuses

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION N°2
du 5 mars 2012**

Affaire 4 63 1038

Marché n°		Notifié le :	21 septembre 2011
Délai	4 semaines	Lieu	Sur site

Maître d'ouvrage – Commune de Gingsheim

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. GROSS	06 14 88 09 90 / mairie.gingsheim@payszorn.com	X	X
M. SIEFERT			

Maître d'œuvre – ARTELIA

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. HOPPÉ	03 88 56 93 81 / 03 88 56 90 20 / marc.hoppe@arteliagroup.com	X	X

Entreprise – EUROVIA Schweighouse/Moder

Nom	Tél / Fax / email	Participant	Diffusion
M. ARELLANO	06 21 22 76 32 / claud.arellano@eurovia.com		X
M. CAVALLI	06 13 30 96 87	X	X

Annexes	-
---------	---

NOTIFICATION :

Ordre de Service	Date de notification OS n°1	Ordre des travaux	Délai	Fin contractuelle des travaux
OS n°1	1/02/2012	Démarrage le 01/02/12	4 semaines	1/03/2012
OS n°2	17/02/2012	Suspension le 15/02/2012		<i>Intempéries : 17 jours</i>
OS n°3	5/03/2012	Reprise le 05/03/2012	9 jours	16/03/2012

COMMENTAIRE SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT	ACTION
RAS	
1. SUJETS ADMINISTRATIFS ARTELIA a notifié par OS n°1 le démarrage des travaux le 1 ^{er} février 2012.	
2. ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER 2.1. Installation de chantier Fournir les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'agrément des matériaux : géotextile de transition, enrochements libres déversoir de la digue, enrochements entrée/sortie des buses, enrochements fosse de dissipation, enrochements pied de talus, béton ; • Justificatifs pour les jours d'intempéries posés par EUROVIA. <i>Des demandes d'agréments ont été proposées par EUROVIA au maître d'œuvre. Le MOE souhaite que soit jointe une fiche descriptive des éléments à agréments (caractéristiques similaires au CCTP).</i> 2.2. Hygiène et sécurité / circulation L'entreprise prendra ses dispositions pour la signalisation du chantier et la protection de des sorties vers la départementale et les accès au chantier vis-à-vis du public.	EUROVIA EUROVIA EUROVIA
3. SUIVI DU CHANTIER 3.1. Avancement des travaux EUROVIA a repris les travaux de terrassements (levée des barrières de dégel sur les routes départementales permettant l'accès au site). Cette semaine sera consacrée aux terrassements complémentaires et de finition du fond du bassin. Il est prévu de valider le piquetage des éléments en génie civil (implantation de la buse, de la rampe, du déversoir, des protections de talus par enrochement, des descentes d'eau par enrochements,...) pour la prochaine réunion de chantier. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux bassin de rétention (tranche ferme) <ul style="list-style-type: none"> - le maître d'ouvrage valide les travaux de déblais complémentaires liés à l'augmentation du volume de rétention du bassin en profitant au maximum de l'emprise disponible sur l'ensemble de la parcelle. Ces modifications impacteront le Marché (augmentation des volumes de déblai). Le client accepte le surcoût lié à ces travaux ; - suite à la proposition de l'entreprise de mettre en œuvre de la bentonite sur les talus de l'ouvrage, le maître d'œuvre ne donnera pas suite. L'ouvrage doit devenir un bassin de rétention des eaux boueuses par une approche « zone humide ». La mise en œuvre de bentonite reflèterait plus le caractère principal de l'ouvrage. Les talus seront enherbés ; - le maître d'ouvrage valide l'aménagement des talus côté chemin empierré par la pose d'enrochements en pied de talus ainsi que la protection de la zone à proximité de l'exutoire. L'entreprise propose la mise en œuvre de gros blocs de pierre. Le maître d'œuvre souhaite l'agrément de ce type d'enrochement ainsi que du géotextile qui sera mis en œuvre sous les blocs. Le maître d'œuvre aurait souhaité s'entretenir avec l'entreprise des devis transmis au courant de la semaine. L'absence du conducteur de chantier n'a pas permis de détailler le devis en question et d'obtenir l'accord de la maîtrise d'ouvrage ; - le maître d'œuvre souhaite la mise en place d'une buse de diamètre 600mm à la place d'une buse initialement prévue de diamètre 400mm. L'objet de cette modification 	GINGSHEIM ARTELIA EUROVIA EUROVIA EUROVIA

concerne le risque d'obstruction de l'ouvrage et les facilités, par la suite, de modifier si besoin l'orifice faisant rôle de limiteur de débit. Le client refuse l'offre de surcoût lié à ces travaux complémentaires et demande à ce que l'entreprise fasse une nouvelle proposition adaptée au Marché.

➤ **Travaux de création d'un passage à gué (tranche conditionnelle n°3)**

Un passage à gué, en revêtement béton, doit être exécuté sur le chemin. La dépression sera d'environ 40 cm par rapport à la cote actuel du chemin et l'implantation du passage à gué a été marquée sur site (longueur à confirmer lors de la prochaine réunion de chantier). Ce passage à gué sera accompagné d'une descente d'eau vers le fossé conformément au Marché.

EUROVIA

4. DIVERS

RAS

Nota 1 : Prière, aux différents destinataires, de signaler à chaque réunion s'ils n'ont pas reçu le compte-rendu de la réunion précédente.

Nota 2 : Sauf contestation par fax/lettre à ARTELIA, dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte-rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.

Prochaine réunion de chantier : lundi 12 mars 2012 à 11h sur site.